



COMMUNE DE DOUBS

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Le Conseil municipal, s'est réuni le vendredi 5 juin 2026 à 19h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bruno TEMPESTA, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, CARA, COSTE, DA ROCHA, DEMORY, JEANGIRARD et PEIXOTO.

MM. BARTHES, BENOIT-PEQUIGNET, BLONDEAU, FELLERATH, FERREUX, L. PETIT, PUGET, TEMPESTA, et VALLET.

Représentés : M. BILLOT pouvoir à M. TEMPESTA, M. DROZ-VINCENT pouvoir à M. BLONDEAU, Mme GOSNET pouvoir à Mme PEIXOTO, Mme GRIFFON pouvoir à Mme CARA, Mme PAOLETTI pouvoir à Mme DA ROCHA, M. C. PETIT pouvoir à M. VALLET, Mme SAUVAGEOT pouvoir à M. L. PETIT.

Mme PEIXOTO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

M. le Maire rappelle les points de la séance du 21 mai 2026.

M. L. PETIT souhaite apporter deux compléments à ses propos. Tout d'abord au point n°5 où il a indiqué que Mme COSTE bénéficie d'une délégation et d'une indemnité et peut donc s'occuper seule du suivi du périscolaire. Enfin au sujet des « mais », il précise que les conseillers concernés sont ceux du groupe minoritaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

2. Election des délégués municipaux pour les élections sénatoriales.

M. le Maire présente au Conseil municipal l'objet de cette élection en précisant que dans la perspective des élections sénatoriales qui se tiendront le dimanche 27 septembre 2026 dans le département du Doubs, l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants doit être organisée le vendredi 5 juin 2026 dans chaque commune. Les délégués seront intégrés au collège électoral qui sera chargé ensuite de procéder à l'élection des sénateurs.

Il précise qu'en application des dispositions des articles L 284 à L 290-2 et R 131 du Code Électoral, le nombre de délégués titulaires du Conseil municipal à élire à Doubs est de 7 pour un Conseil de 23 membres et aussi que le nombre de délégués suppléants est de 3 quand le nombre de délégués titulaires est égal ou inférieur à 5. Ce nombre est augmenté de 1 par tranche de 5 délégués titulaires ou par fraction de cinq délégués titulaires. Pour DOUBS, cela représente au total 4 suppléants.

M. le Maire indique que des suppléants sont élus dans toutes les communes. Ils seront, le cas échéant, appelés à remplacer les délégués des conseils municipaux lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal des délégués.

M. le Maire procède, en vertu de l'article R 133 du Code électoral, à la composition d'un bureau comprenant lui-même, les deux conseillers les plus âgés (MM. Didier BARTHES et Roger FELLERATH) et les deux conseillers les plus jeunes (Mme Mathilde COSTE et Alessia DEMORY).

M. le Maire précise que les délégués (titulaires et suppléants) seront élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

a. Nombre de conseillers présents et représentés	23
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	23
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	19

La liste composée des personnes ci-dessous a obtenu 19 voix.

- **Délégués titulaires :**

N°1 : M. Bruno TEMPESTA

N°2 : Mme Mathilde COSTE

N°3 : M. Sébastien BILLOT

N°4 : Mme Julie JEANGIRARD

N°5 : M. Thierry DROZ-VINCENT

N°6 : Mme Alessia DEMORY

N°7 : M. Laurent PETIT

- **Délégués suppléants:**

N°1 : M. Clément BENOIT-PEQUIGNET

N°2 : Mme Annie PAOLETTI

N°3 : M. Christian PETIT

N°4 : Mme Ingrid SAUVAGEOT

3. Informations du Conseil.

▪ Autoconsommation collective

M. le Maire précise que la commune a signé la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS, qui permettra de consommer sur les autres bâtiments communaux l'électricité produite par le champ photovoltaïque de l'Espace Rives du Doubs à compter du 1^{er} juillet.

▪ Recensement de la population

M. le Maire explique que l'INSEE a informé la commune de l'organisation début 2027 du recensement de la population Mme Sarah MICHEL a été désignée coordinateur communal.

M. SEIGNEUR explique que la commune sera divisée en secteurs auxquels seront rattachés des agents recenseurs. En général, il est considéré que chaque secteur recouvre jusqu'à 250 logements. En 2022, l'INSEE comptabilisait 1 421 logements sur la commune.

4. Tour de table.

M. L. PETIT fait part au Conseil municipal, qu'il a été élu vice-président du SYDED en charge de la transition énergétique (éolien, photovoltaïque, réseau de chaleur urbain, géothermie). Il exercera son mandat en toute transparence et impartialité. Il rappelle aussi qu'il a siégé les 6 années précédentes au SYDED et a déjà pu se familiariser avec les enjeux et compétences de cette structure. Il informe le Conseil d'un projet de motion du SYDED transmis à toutes les communes contre la volonté de l'Etat de transférer les compétences des syndicats d'électrification et d'énergies renouvelables aux départements. Ces structures disposent des personnels, compétences et connaissances des territoires. M. SEIGNEUR reconnaît la valeur du SYDED, qui a aidé la commune dans de nombreux dossiers : éclairage public, champ PV à l'ERD, étude de faisabilité pour la chaufferie bois.

M. L. PETIT conclut en estimant que tous les élus devraient avoir leur place dans les commissions communales, intercommunales et extérieures quel que soit leur appartenance au groupe majoritaire ou minoritaire. Ceci dans un respect de la démocratie.

Mme BARTHE fait part du départ en retraite de la maitresse de maison d'Âges et Vie. Une cérémonie est organisée le 24 juin après-midi.

Mme PEIXOTO signale les circulations de deux roues sur la nouvelle passerelle et alerte l'engagement éventuel de la responsabilité de la commune.

M. SEIGNEUR relève deux sujets. Le premier est celui de dégager la responsabilité de la commune en règlementant et signalisant les usages de cet équipement. Le second est d'envisager l'interdiction physique du passage.

M. BENOIT-PEQUIGNET relaie ces mêmes remarques reçues lors de la marche gourmande.

Mme CARA souligne l'efficacité de la chicane sur la première passerelle.

M. L. PETIT alerte aussi sur la nécessité de maintenir les conditions de déneigement.

Mme PEIXOTO relève le peu de communication concernant l'opération de nettoyage de la commune.

M. FELLERATH signale qu'en cas de changement de position concernant l'habillage de la chaufferie, M. Benjamin LOCATELLI, graffeur de renommée internationale, est prêt à envisager une intervention.

Mme JEANGIRARD remercie toutes les personnes, qui ont participé à l'organisation de la remise des suspensions fleuries à l'occasion de la fête des Mères. Les retours ont très positifs sur la qualité. A ce jour, seules deux suspensions sur 580 n'ont pas été distribuées. Par ailleurs, elle précise que l'association Selle Vous Plaît 25 participera à l'inauguration de la passerelle le 20 juin autour d'un atelier d'agilité et d'un stand d'information. Enfin, elle souhaite remercier M. BARTHES et son équipe de bénévole pour leur action dans le fleurissement et l'embellissement de la commune.

M. BLONDEAU rappelle l'organisation d'une visite de la forêt communale en présence de M. Pierre GIRARD de l'ONF. RDV à 9h en Mairie ou 9h30 sur place à bois avant la Croix de Saint-Loup.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Bruno TEMPETA

La Secrétaire de Séance,
Emilie PEIXOTO

Fait à Doubs, le 8 juin 2026.